

CONDITIONS DE GARANTIE GÉNÉRALES

EBIOS FIRE
by SPARTHERM®

DOMAINE D'APPLICATION

Ces conditions de garantie générales sont applicables dans le rapport entre la société Spartherm Feuerungstechnik GmbH et le commerçant/revendeur.

Elles ne sont pas identiques aux conditions contractuelles et de garantie que le commerçant/revendeur transfère et/ou est en mesure de transférer à son client au cas par cas.

INFORMATION GÉNÉRALE

Ce produit est un produit de qualité fabriqué selon l'état de la technique. Les matériaux utilisés ont été choisis avec soin et sont, tout comme le processus de production, sous contrôle permanent. Des connaissances spécialisées particulières sont nécessaires à la mise en place ou à l'installation. Pour cette raison, l'installation et la mise en service de nos produits sont strictement réservées aux entreprises spécialisées sous respect des dispositions légales en vigueur.

La garantie couvre d'éventuels vices de matériaux ou de fabrication ainsi que des vices sur les composants électroniques qui seraient susceptibles d'être découverts dans le cadre du service conforme et pour lesquels l'utilisateur n'endosse aucune responsabilité.

La garantie exclut tout dommage à porter au compte d'une utilisation non conforme ou d'un montage erroné. Cette garantie exclut également tout événement se déroulant en-dehors du domaine d'influence du fabricant. (inondations, incendie, ...)

DURÉE DE LA GARANTIE

Les conditions de garantie générales sont uniquement applicables à la première adresse de livraison et/ou de fabrication dans le cadre de l'Union Européenne, ainsi que la Grande-Bretagne. La durée et l'étendue de la garantie sont accordées dans le cadre de ces conditions hors de la garantie légale qui reste inchangée.

L'entreprise Spartherm Feuerungstechnik GmbH **accorde 24 mois de garantie** pour les appareils EBIOS FIRE.

L'entreprise Spartherm Feuerungstechnik GmbH accorde une **garantie de 6 mois** sur les pièces d'usure dans le domaine du feu, comme les mèches, les tapis de brûleurs, les joints et la vitrocéramique.

VALIDITÉ DE LA GARANTIE

La durée de la garantie commence avec la date de livraison aux commerçants/revendeurs. Cette date est à prouver par un justificatif, comme une facture avec confirmation de livraison du commerçant/revendeur. La carte de garantie se rapportant au produit doit être présentée par le demandeur avec la validité du droit à la garantie. Sans présentation de ce justificatif, l'entreprise Spartherm Feuerungstechnik GmbH est déliivrée de toute obligation liée à la prestation de garantie.

EXCLUSION DE GARANTIE

La garantie ne couvre pas les éléments suivants :

- L'usure du produit : mèche/surface de brûleur en raison d'une sollicitation thermique.
- Les surfaces : colorations du vernis ou des surfaces galvaniques du meuble de foyer et/ou du brûleur qui sont à porter au compte de la sollicitation ou de la surcharge thermique.
- Les vitres : encrassements par la suie ou résidus incrustés de matériaux brûlés, ainsi que modifications de couleur ou optique d'une autre nature en raison de la sollicitation thermique.
- Utilisation de combustible non indiqué ou non approprié. Pour votre appareil EBIOS FIRE nous vous recommandons d'utiliser du bio-éthanol de l'entreprise Firma Spartherm Feuerungstechnik GmbH avec une concentration de 96,6 % maximum.
- Mauvais transport et/ou mauvais stockage.
- Manipulation non conforme de parties fragiles comme le verre et la céramique.
- Manipulation et/ou utilisation non conformes.
- Remplissage non conforme de l'installation.
- Absence de maintenance

CONDITIONS DE GARANTIE GÉNÉRALES

EBIOS FIRE
by SPARTHERM®

- Installation/montage erroné de l'appareil.
- Non-respect de la notice de montage et d'utilisation.
- Modifications techniques sur l'appareil par des personnes étrangères à l'entreprise.

Des tentatives de réparation de propre initiative ou un endommagement du scellé de service conduisent à une perte de la garantie.

ÉLIMINATION DE VICE/RÉPARATION

Indépendamment de la garantie légale qui est prioritaire à la promesse de garantie dans le cadre des délais de garantie, tous les vices qui reposent sur un défaut de matériau ou une erreur du fabricant, et les autres conditions de cette promesse de garantie, sont éliminés gratuitement dans le cadre de cette garantie. Dans le cadre de la promesse de garantie, l'entreprise Spartherm Feuerungstechnik GmbH se réserve le droit d'éliminer le défaut ou de remplacer l'appareil gratuitement. Toutes les réparations sont effectuées au siège du fabricant.

Pour ce faire, le produit sera vidangé, suffisamment protégé et sécurisé pour le transport - pour être expédié à l'entreprise Spartherm Feuerungstechnik GmbH, Maschweg 38, 49324 Melle (Allemagne).

Dans le cas d'un refus de garantie, l'acheteur prend en charge la réparation et les frais de transport.

Aucun appareil de remplacement ne sera mis à disposition.

Cette promesse de garantie ne comprend explicitement aucune prétention à des dommages-intérêts consécutifs exclus au-delà de la garantie légale.

PIÈCES DE RECHANGE

Lorsque des pièces de rechange sont utilisées, seules les pièces recommandées par le fabricant ou celles fabriquées par ce dernier doivent être utilisées.

RESPONSABILITÉ

Les dommages et les prétentions aux dommages-intérêts dont la cause ne réside pas dans un appareil livré avec un défaut de l'entreprise Spartherm Feuerungstechnik GmbH, sont exclus et ne font pas partie de cette promesse de garantie. Les prétentions à la garantie légale n'en font pas partie si ces dernières devaient exister individuellement.

CONCLUSION

Le revendeur/partenaire contractuel se tient à votre disposition pour vous fournir conseil et propose son aide au-delà de ces conditions de garantie et des promesses de garantie.

Il est explicitement recommandé de laisser contrôler les produits EBIOS FIRE par un revendeur/fumiste.

VERSION FÉVRIER 2022